

C.M.H. AUDIT
EURL au capital de 8 000 €
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE DIJON

PA DU PRE MOINOT - RUE DES MINIERES - BP 30074 - 52102 SAINT-DIZIER CEDEX
TEL: 03.25.06.53.90 - FAX: 03.25.06.53.98

Ateliers du Viaduc

14 rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT



EXERCICE 2018

(du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Ateliers du Viaduc
14 rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT

-*-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ateliers du Viaduc relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Ateliers du Viaduc à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Ateliers du Viaduc à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DIZIER, le 30 Avril 2019

Le Commissaire aux comptes

Arnaud COLSON

C.M.H. AUDIT
EURL au capital de 8000 €
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie de Dijon
PA du Pré Moinot - BP 30074
52102 SAINT DIZIER
515 068 264 - RCS Chaumont
Tél. 03 25 06 53 90 - Fax 03 25 06 53 98

BILAN ACTIF

Euros

ATELIERS DU VIADUC
ZI Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT

		31/12/2018		31/12/2017	
		Brut	Amort. et dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	63 290		63 290	63 290
	Constructions	1 401 005	673 641	727 364	787 622
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	331 540	249 188	82 352	95 327
	Autres immobilisations corporelles	69 943	35 884	34 059	22 454
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	15 900		15 900	13 400
	Immobilisations Financières (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	96		96	96	
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 121		5 121	4 024	
	TOTAL (II)	1 886 894	958 713	928 181	986 213
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	26 392		26 392	27 019
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	25 439		25 439	21 056
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	131 178	3 073	128 104	114 412
	Autres créances	153 978		153 978	190 336
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	14 830		14 830	15 978
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	351 817	3 073	348 744	368 801
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL ACTIF		2 238 711	961 786	1 276 925	1 355 015

BILAN PASSIF

Euros

		31/12/2018	31/12/2017
		Net	Net
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	13 720	13 720
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des bien renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	58 998	58 998
	Report à nouveau	280 650	288 144
	Résultat de l'exercice	23 882	-7 494
	Total des fonds propres	377 250	353 368
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- apports	18 000	24 000
	- legs et donations		
	- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	487 267	564 193
	Provisions réglementées		
	Total des fonds associatifs	882 517	941 561
provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	11 429	10 649
	Total des provisions	11 429	10 649
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts	140 439	152 301
	Découverts et concours bancaires	84 161	76 601
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	224 600	228 902
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes de fournisseurs et comptes rattachés	86 173	85 972
	Dettes fiscales et sociales	71 506	59 113
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	701	28 817
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	382 979	402 805
	Ecarts de conversion Passif		
TOTAL PASSIF		1 276 925	1 355 015
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		23 881,75	- 7 494,10
(1) Dont à moins d'un an		268 003	275 987
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		84 161	76 601

COMPTE DE RESULTAT 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2018	31/12/2017
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (biens)	529 016		529 016	472 357
	Production vendue (services et travaux)	60 590		60 590	75 970
	Montant net du chiffre d'affaires			589 606	548 327
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			817 856	753 142
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11 464	18 041
	Autres produits			188	645
	Total des produits d'exploitation (1)			1 419 114	1 320 155
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks			- 4 383	144
	Achat de matières premières et autres approvisionnements			146 415	131 684
	Variation de stock			627	9 236
	Autres achats et charges externes			224 952	212 759
	Impôts, taxes et versements assimilés			28 059	23 843
	Salaires et traitements			808 690	747 158
	Charges sociales du personnel			169 463	162 228
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			109 212	109 010
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			307	
	Dotations aux provisions			780	1 437
	Autres charges			537	3 110
	Total des charges d'exploitation (2)			1 484 659	1 446 488
RESULTAT D'EXPLOITATION				(65 545)	(80 455)

COMPTE DE RESULTAT 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		(65 545)	(80 455)
Opéra. Comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	58	46
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		58	46
CHARGES FINANCIERE	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	5 191	7 514
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		5 191	7 514
RESULTAT FINANCIER		(5 133)	(7 468)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(70 678)	(87 923)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion (1)	24 600	7 000
	Sur opérations en capital	76 926	75 738
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	101 526	82 738
CHARGES EXCEPTIONNEL	Sur opérations de gestion (2)	6 966	2 309
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	6 966	2 309
RESULTAT EXCEPTIONNEL		94 560	80 429
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		1 520 698	1 402 939
TOTAL DES CHARGES		1 496 816	1 410 433
RESULTAT DE L'EXERCICE		23 882	(7 494)

ATELIER DU VIADUC

ZI Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT

Exercice en euros
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe des comptes annuels

ATELIER DU VIADUC

ZI Dame Huguenotte

52000 CHAUMONT

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 276 925 € et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 23 882 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stock et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
Terrain	63 290			63 290
Construction	891 641			891 641
Installations, agencements, aménagements	488 613	20 751		509 364
Installations techniques, matériel et outillage industriels	329 638	1 902		331 540
Matériel de transport	78 113	30 336	45 710	62 739
Matériel de bureau, mobilier	7 204			7 204
Immobilisations corporelles en cours	0	2 500		2 500
Avance et acomptes	13 400			13 400
Autres titres immobilisés	96			96
Prêts et autres immobilisations financières	4 024	1 097		5 121
TOTAL	1 876 019	56 586	45 710	1 886 894

Etat des amortissements

	Valeur brute début exercice	Dotations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
Construction	251 051	37 673		288 724
Installations, agencements, aménagement	341 580	43 337		384 917
Installations techniques, matériel et outillage industriels	234 311	14 877		249 188
Matériel de transport	57 164	12 525	40 303	29 386
Matériel de bureau, mobilier	5 698	800		6 498
TOTAL	889 805	109 212	40 303	958 713

Provision

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
Pour pensions et obligations similaires	10 649	780		11 429
Pour dépréciation des comptes clients	2 767	306		3 073
TOTAL	13 416	1 086		14 502

Etat des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 121	5 121	
Clients douteux ou litigieux	6 987	6 987	
Autres créances clients	124 191	124 191	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 561	1 561	
Débiteurs divers	152 417	152 417	
TOTAL	290 277	290 277	

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	84 161	84 161		
Emprunts et dettes ets de crédit à plus 1 à l'origine (1)	140 439	25 462	87 994	26 983
Fournisseurs et comptes rattachés	86 173	86 173		
Personnel et compte rattachés	17 329	17 329		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 297	49 297		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 880	4 880		
Autres dettes	701	701		
TOTAL	382 980	268 003	87 994	26 983

(1) emprunts remboursés en cours d'exercice

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Délais règlements fournisseurs

Le délai de règlement des fournisseurs est à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Produits à recevoir

Total des Produits à recevoir		152 417
Autres créances clients		
FACTURES A ETABLIR		
Autres créances		152 417
PRODUITS A RECEVOIR	152 417	

Charges à payer

Total des Charges à payer		37 431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 664
FOURNISSEURS CAP	4 664	
Dettes fiscales et sociales		32 767
DETTES CONGES PAYES	16 046	
CHARGES CONGES PAYES	5 656	
AUTRES CHARGES A PAYER	11 065	

Charges et produits constatés d'avance

Néant

Participations

Néant

Engagements Financiers

	Engagements Financiers donnés	Engagements Financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
CAUTIONS		61 579
PROMESSE D'HYPOTHEQUE	96 831	
	96 831	61 579
Engagements de crédit-bail		
Photocopieur	1 530	
	1 530	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	98 361	61 579
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Effectif moyen

	Au 31.12.2018	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Professions intermédiaires		
Employés	9	
Ouvriers	42	
TOTAL	52	